

Cousance • Incivilités : le maire s'insurge contre certains propriétaires de chiens

Le massif floral attenant au parking à l'entrée sud de Cousance a été créé par des bénévoles qui l'entretiennent. Actuellement, ce massif est jonché d'excréments de chiens qui rendent impossible son entretien. « Ces actes inadmissibles sont le fait de propriétaires de chiens. Nous leur demandons fermement, de lui interdire tout passage sur ce massif. Tout manquement à cette injonction sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros, voire davantage », s'insurge le maire Christian Bretin.



Les crottes de chien jonchent ce massif. Photo fournie par la mairie de Cousance